



Statut des accueillantes : Nollet et De Coninck se relancent la balle !

Aux responsables politiques
Madame, Monsieur,

Je vous adresse cette carte car je ne peux accepter qu'au 21^{ème} siècle,
les accueillantes d'enfants conventionnées à domicile ne disposent toujours pas d'un **statut complet de travailleur salarié**.

Ce statut a été inscrit dans la déclaration gouvernementale. Il doit être acquis avant le transfert des compétences et avant les prochaines élections.

Faute de statut complet avant le transfert, il sera très difficile pour les politiques francophones de tenir leurs promesses !

**Il y a urgence !
Nous comptons sur vous.**

Exp.
Nom
Prénom
Signature

Parents - accueillante - autre



.
.
.

